

En bref...

• Un site Internet ou l'on trouve les bulletins municipaux:

www.7vallons@wanadoo.com/martin

et aussi une boîte aux lettres:

mairie.martin@laposte.net

• Le sous-sol des logements du Cayla est loué à l'année pour 355 euros hors charges.

• Le pont du Nespoulié est terminé, la gestion des travaux par la municipalité a permis d'économiser 75 % du devis initial.

• Jean François Lécourt effectue un Contrat Emploi Solidarité à la Mairie, son contrat est pris en charge à 90 % par l'état.

• Bernard Viala a été désigné pour accomplir la fonction de Délégué à la défense.

• Des la fin de la période scolaire, la salle polyvalente sera libérée pour une utilisation classique pendant l'été. Pensez à vos réservations...

Les routes, la viabilité hivernale...

En début d'année, le transport scolaire a été victime d'un accident de la route sans conséquence pour les enfants. Aujourd'hui, avec le rétablissement de Christine Cros, on peut dire que le pire a été évité. La commune a rapidement mis à disposition Alain Singla pour que le service soit maintenu et a pris en charge le surcoût d'exploitation du à la location d'un fourgon. Actuellement tout est revenu dans l'ordre, avec un nouveau véhicule spacieux et sécurisant; mais le lieu de l'accident n'a toujours pas été modifié pour en éviter un autre, malgré l'intervention des Maires de Martin et de St Juéry. Mais qui s'occupe des départementales?

Le réseau routier local est une préoccupation importante de la commune (28% du budget de fonctionnement). Par contre, lors de la révision du Plan d'Intervention Vialité Hivernale, la départementale qui traverse Martin a été classée en catégorie D2. Ceci signifie que l'on n'intervient qu'au delà de 10 cm de neige fraîche sur la route et que d'autre part le verglas ne sera traité que de façon exceptionnelle, localisée et uniquement de jour. Attention à vos déplacements hivernaux...

Pour terminer, un projet est à l'étude pour que la commune aide les riverains pour la viabilisation de chemins ruraux de liaison. Nous vous en reparlerons.

Ordures ménagères

Le SICTOM s'est doté d'un nouveau camion de marque Mercedes pour le ramassage des ordures ménagères. Nous vous rappelons l'importance primordiale du tri sélectif, seule action efficace pour limiter le coût de traitement des déchets et donc de nos redevances... Reportez vous à la notice explicative distribuée par le SICTOM.

Voici la grille des redevances de mars 2002:

Particuliers: 1 personne 48 euros; 2 58; 3 69; 4 80; 5 et + 91.

Commerces et entreprises: 0 ou 1 salarié 33 euros; 2 à 5 186; 6 à 15 329; >15 876. Gîtes/chambres d'hôtes: 1 à 2 structures 51 euros; 3 à 4 186; 5 à 7 329; >8 876.

Résidences secondaires (habitées moins de six mois par an) 51 euros.

Administrations 33 euros et restaurants minimum de 186 euros.

Le mot du Maire

Nombreux sont celles et ceux d'entre nous qui sont encore sous l'émotion après l'incendie qui a ravagé notre Mairie. D'importants travaux (suite à l'agrandissement de l'école) était sur le point d'être terminés. D'autres aménagements avait été programmés pour cette année. Cet accident nous oblige à rééchir à une autre conception pour un aménagement global du bâtiment. Il faut prendre en compte les normes actuelles: accès handicapé, hygiène, sécurité...

Il y aura donc du changement côté école et côté Mairie. L'assurance doit remettre le bâtiment en l'état, les nouvelles réalisations devront faire appel à de nouvelles aides ou et à des crédits.

Afin de disposer d'une surface de travail adaptée au fonctionnement de la Mairie l'assurance devait prendre en charge la location d'un mobil home durant un an. La commune de Millau nous a proposé un préfabriqué, sans frais de location, plus spatieux et pour une durée illimitée. Il est installé à l'entrée du village dans le jardin de la famille Pauzie.

Les investissements sur projets et réalisations obligatoires (assainissement, mise hors d'eau de l'église) suivront normalement leur cours. Il pourra y avoir des retards sur certains réalisations mais toutes les prévisions inscrites en fonctionnement et investissements ne devraient subir aucun changement.

Le Martinol

L'INCENDIE A LA MAIRIE...

Les dégâts matériels sont très importants. Cependant, une alerte rapide et l'intervention efficace des pompiers ont permis de sauver beaucoup de documents (dont l'état civil) et une partie du bâtiment (salle de classe). Le Conseil Municipal tient à remercier les pompiers et les nombreux bénévoles pour leur aide et leur soutien.

D'autre part, nous recherchons des photos ou appareils le mobilier ancien de la salle de réunion, afin de le refaire à l'identique. D'avance merci.

L'ECOLE

Suite à l'incendie du bâtiment Mairie-Ecole, la salle de classe et la cantine ont été transférées à la salle polyvalente. Celle-ci est donc momentanément indisponible au public.

Le conseil des écoles du deuxième trimestre a eu lieu, en voici un compte rendu bref.

Les sorties scolaires:

Montclar, il reste une journée à organiser au troisième trimestre. St Juéry, un voyage de trois jours est prévu dans le Tarn sur le thème de l'éducation artistique du 24 au 26 juin.

Martin, sortie classe spéléo et préhistoire dans l'Arège du 10 au 14 juin.

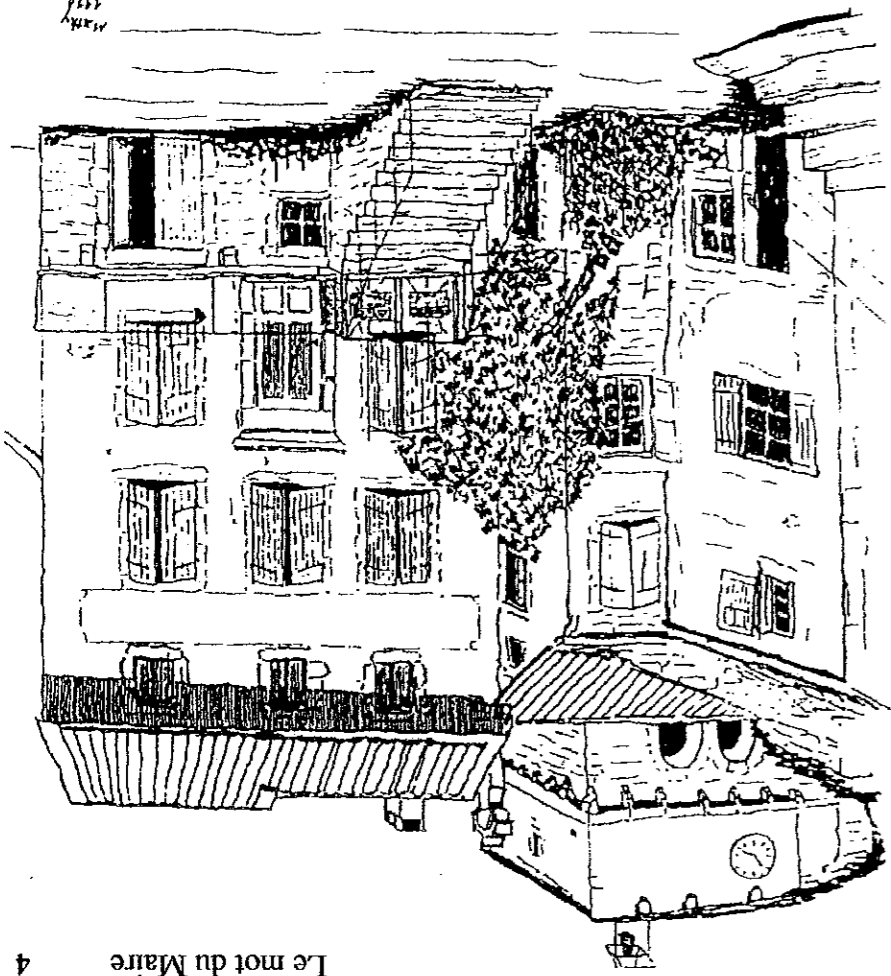
de place...

Réhabilitation de bâtiments anciens

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat subventionne les particuliers qui restaurent des bâtiments avec engagement de les mettre en location 9 ans minimum. L'aide est de 20% des travaux engagés, plafonnés suivant leur nature.

Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé de majorer cette aide de 5%, pour des travaux plafonnés à 30500 euros par projet, soit 1525 euros d'aide supplémentaire.

En cas de dépassement de la ligne budgétaire (7625 euros), les candidatures seront décalées sur l'année suivante.



1	L'incendie
1	Bâtiments anciens
2	Assainissement
3	Budget 2002
4	Les routes ...
4	En bref...
4	Le mot du Maire

ASSAINISSEMENT

Le cadre réglementaire La directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines du 21 Mai 1991, rétranscrite en droit français par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et surtout le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées impose aux communes sur l'ensemble du territoire français, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'assainissement avant le 31 décembre 2005.

Le schéma d'assainissement C'est un outil d'aide à la décision pour les élus locaux qui permet :
 - D'établir un programme global, cohérent et plurianuel des différents équipements à réaliser pour l'assainissement.
 - D'évaluer l'incidence de ce programme sur l'évolution du prix de l'eau.
 - De répartir par zones, en fonction des sols et des projets d'occupation des sols, les méthodes d'assainissement à mettre en place.
 La réalisation de ce schéma suppose de connaître parfaitement les contraintes locales et d'effectuer à partir de celles-ci les meilleurs choix techniques et économiques tout en permettant d'optimiser la rentabilité des investissements.

La réalisation du schéma d'assainissement se fait en cinq phases:

Phase 1: Recueil de données
 Il s'agit d'effectuer la synthèse des informations disponibles sur la collectivité et propre à appréhender la situation de celle-ci en terme d'assainissement (POS, plans de réseaux, carte d'aptitude des sols,...).

Phase 2: Diagnostic de l'existant
 On effectue une analyse critique du fonctionnement des systèmes d'assainissement en place (réseaux et ouvrages d'épuration) qu'ils soient collectifs ou non.

Phase 3: Elaboration des différents scénarios d'assainissement
 Il s'agit de comparer du point de vue technico-économique plusieurs solutions possibles pour en retenir une, au regard des choix de la commune.

Phase 4: Finalisation du scénario retenu
 Un programme hiérarchisé de travaux, lié à la politique de l'urbanisme, aux possibilités financières de la collectivité et aux objectifs de protection du milieu naturel et défini.
 Au cours de cette phase, il convient même de mettre en forme le zonage des territoires qui relèvent respectivement de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif : ce zonage est exigé par le décret du 3 juin 1994.

Phase 5: Adoption du schéma d'assainissement
 Le schéma est approuvé par le conseil municipal et la carte de zonage est soumise à enquête publique. Le schéma est alors intégré aux documents d'urbanisme.

La procédure locale retenue Les communes de la Basse Vallée du Rance ont décidé, afin de diminuer les coûts de mise en œuvre, de se regrouper et de faire réaliser au Parc Régional des Grands Causses les trois premières phases. C'est dans ce cadre que vous avez reçu l'enquête sur les équipements existants.
 Bien entendu, les phases 4 et 5, qui nous engagent pour la suite du programme, restent sous la maîtrise de la commune.
 D'autre part, la date butoir du 31 décembre 2005 concerne la carte de zonage mais aussi l'échéance pour la réalisation des ouvrages de traitement. Il conviendra donc à tous, dès la fin des phases 1 à 3 à la fin de l'année, de commencer à prendre les mesures adéquates pour tenir le calendrier. Tous les rejets d'eau usée sont concernés, y compris ceux des bâtiments agricoles...

Définition des responsabilités
 Sur le plan des responsabilités, les particuliers sont responsables de la réalisation et du fonctionnement de leur dispositif d'assainissement (Art. 33 du code de la Santé Publique). Les communes, ou leur groupement, ont pour obligation de prendre en charge le contrôle des ouvrages. Le code des communes, en son article L.1312, fait obligation au maire, au titre de la police municipale, d'intervenir quand le mauvais fonctionnement d'un équipement sanitaire, public ou privé, compromet la salubrité publique.

Ventilation générale des dépenses d'investissement brut

Ces lignes budgétaires concernent les réalisations prévues en 2002, ainsi que les provisions pour des réalisations futures:
 Opérations restant à réaliser (report du budget 2001) 417
 Aménagement Mairie Ecole 423
 Assainissement 61
 Tour Hospitalière et église 61
 Sauvegarde du patrimoine 101
 Aménagement salle polyvalente 73
En euros par habitants

Le budget 2002

Comptes Administratifs et Budgets par habitant pour des communes de moins de 500 habitants		ATTENTION montants en euros pour 2002														
Martin	Martin	Martin	Martin	Martin	2000		2001		2001		2002		1998	2000		
					CA	Budget	CA	Budget	CA	Budget	CA	Budget				
Dépenses de gestion hors travaux en règle (1)																
2810	3426	3138	735	666	3544											
Charges à caractère général																
502	17,9	938	27,4	810	25,8	234	31,8	794	28,0	1368	38,6					
787	28,0	841	24,5	860	27,4	215	29,2	848	29,9	1011	28,5					
Charges de personnel																
1367	48,6	1497	43,7	1391	44,3	274	37,2	999	35,3	1020	28,8					
Autres dépenses de gestion courante																
614	20,3	4033	115,1	4851	137,7	791	22,6	9827	28,7	5742	15,7					
Recettes réelles de fonctionnement (2)																
1111	24,1	1125	24,3	1151	23,7	179	22,6	1393	36,4	1410	37,7					
Produit des 4 taxes / recettes réelles totales																
16,7	16,7	17,7	16,9	16,2	16,2	23,1	23,1	1179	1179	1179	1179					
Part du produit des quatre taxes																
771	820	820	126	1169	1169	1179	1179	1169	1169	1179	1179					
part du foncier bâti																
245	31,8	253	30,9	253	30,9	40	31,4	27,6	27,6	27,6	27,6					
part du foncier non bâti																
366	47,5	369	45,1	369	45,1	58	44,9	24,7	24,7	24,7	24,7					
part de la taxe d'habitation																
132	17,1	158	19,2	158	19,2	23	18,0	22,9	22,9	22,9	22,9					
part de la taxe professionnelle																
28	3,6	40	4,8	40	4,8	7	5,7	24,8	24,8	24,8	24,8					
Taux de taxe d'habitation																
7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4					
Taux de taxe professionnelle																
13,2	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2	8,6	8,6	8,7	8,7	8,7	8,7					
Dotations et participations																
2966	64,3	3004	64,8	3054	63,0	522	66,0	1634	42,7	1488	39,8					
part de la Dotation Générale de Fonctionnement																
2047	44,4	2299	49,6	2542	52,4	399	50,4	1140	29,8	1034	28,4					
Ventes de produits, prestation de services																
5	0,1	8	0,2	37	0,7	9,4	1,2	327	8,6	290	7,7					
Autres recettes de fonctionnement																
368	8,0	496	10,7	608	12,7	80	10,2	472	12,3	554	14,8					
Epargne de gestion (3)=(2)-(1)																
1803	1205	1713	56	1163	1163	198	198	1803	1803	1803	1803					
Intérêts de la dette (4)																
76	76	81	13,7	163	163	5,7	5,7	144	4,1	144	4,1					
Epargne brute (5)=(3)-(4)																
1726	1129	1652	42,3	1000	1000	54	54	1726	1726	1726	1726					
Remboursement de la dette (6)																
1593	969	1529	12,1	667	667	343	343	1593	1593	1593	1593					
Epargne nette=(5)-(6)																
1650	342	3284	946	333	333	-289	-289	1650	1650	1650	1650					
Recettes réelles d'investissement																
1341	342	2426	946	1245	1245	2269	2269	1341	1341	1341	1341					
Dotations et subventions d'investissement																
660	49,2	704	20,5	1684	69,4	324	34,2	805	64,6	1391	61,6					
Empunts (7)																
26	1,9	24	0,7	19	0,8	198	20,9	347	27,8	648	28,7					
Autres recettes d'investissement (y compris report N-1)																
654	48,8	2713	78,8	722	29,8	424	44,9	93	7,5	220	9,7					
Encours de dette au 31/12																
1365	1498	1373	271	237	237	2271	2271	1365	1365	1365	1365					
Annuité de la dette																
211	236	184	44	496	496	487	487	211	211	211	211					
Variation nette de l'endettement = (7)-(6)																
159	-136	-104	168	15	15	305	305	159	159	159	159					
Effort d'équipement et marge de manœuvre																
89,9	68,4	46,0	119	44,7	44,7	87,8	87,8	89,9	89,9	89,9	89,9					
Taux d'équipement dépenses équipement brut/rec. réelles de fonct.																
25,3	31,0	60,6	34,3	47,1	47,1	42,3	42,3	25,3	25,3	25,3	25,3					
Taux d'épargne : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement																
37,4	24,4	34,1	5,4	26,1	26,1	1,5	1,5	37,4	37,4	37,4	37,4					
Dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement																
0,30	0,32	0,28	0,34	0,61	0,61	6,3	6,3	0,30	0,30	0,30	0,30					
Intérêts de la dette / dette au 01/01																

Le Martiniol

La suite de l'incendie

Huit mois se sont écoulés et enfin le projet de reconstruction de la Mairie est ficelé. Lors des élections du printemps vous avez pu voir l'avant projet qui était alors à l'étude. La disposition des locaux administratifs, de la cantine (construction neuve), les volumes et le nombre des logements (2 grands) ayant été retenus, c'est l'architecte qui a dû alors fournir un long travail de

métrage afin de pouvoir, en

considérant les normes de sécurité, d'hygiène, les accès handica-

pés, déposer le permis de cons-

truire. A ce jour la procédure des

appels d'offres est lancée, les tra-

voux débuteront début 2003.

Cette période, depuis le sinistre,

peut sembler longue mais il ne

faut pas oublier qu'on se trouvait

devant une situation totalement

imprévue. Il s'est rapidement avé-

ré qu'il n'était pas question de

procéder à une simple réparation

des dégâts, qui étaient trop impor-

tant. Une reconstruction devant

permettre de remettre ce bâtiment

dans un état plus conforme à notre

époque (sa construction datait de

1914). Il était important de prendre

le temps pour mettre en place un

projet dont le coût va atteindre

près de 500 000 Euros.

L'achat du terrain de M. René De-

l'on permettra de réaliser un accès

indépendant pour les logements qui

disposeront d'un parking, d'un es-

pace jeux, de deux jardins. Mon-

sieur Delon aura la jouissance d'un « espace patates ». Devenu obligatoire, l'élargissement de

l'entrée du chemin est autorisée par Robert et Elian Tavernier.

Parallèlement au suivi du projet de l'architecte un travail important a été fourni par les employés

communaux, afin d'aménager des locaux de fonction équipés à l'identique avant l'incendie : or-

dimateurs, bureaux, tables, chaises, équipement écoles et cantine. Un technicien de la Mairie de

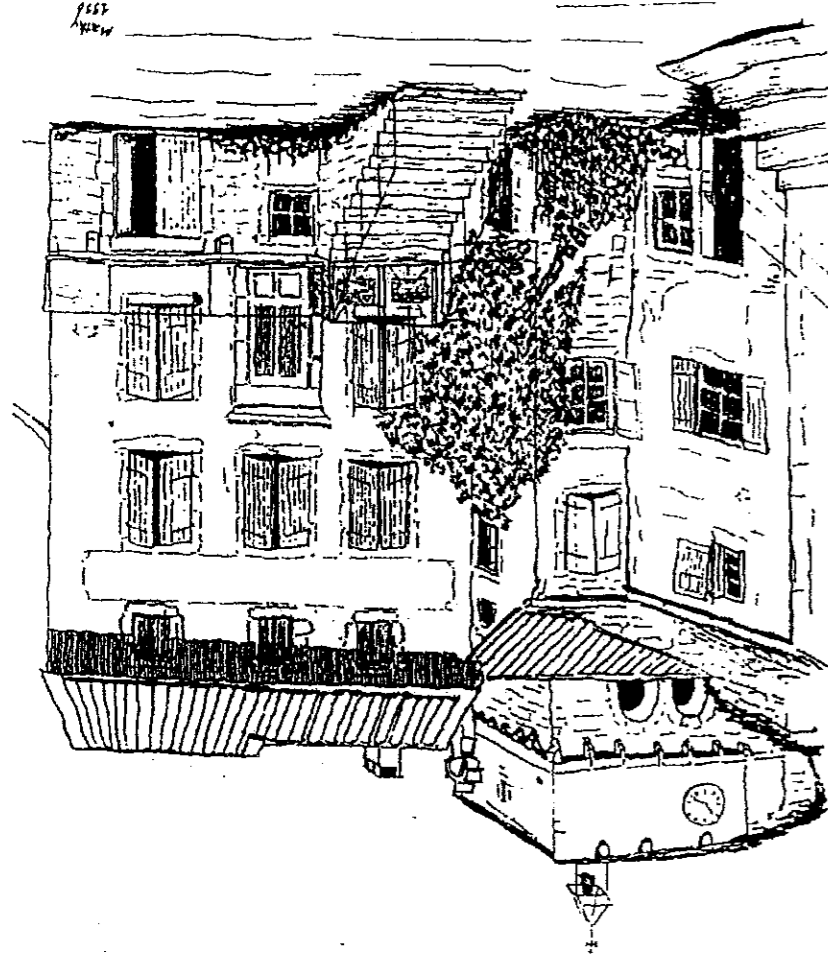
Millau est venu 2 ou 3 jours afin de nous guider pour l'installation du préfabriqué. Des menui-

siers et des plaquistes de la mairie de St Affrique sont restés plusieurs jours afin d'aménager l'inté-

rieur. Les employés de la Mairie de Coupiac ont participé à l'ancrage du préfabriqué.

Tous les documents ont dû subir un nettoyage effectué par des spécialistes.

Un secrétaire de Mairie, Pierre Castan, a participé au suivi des dossiers incendie. Son salaire sera



La salle sera, jusqu'à la fin des travaux, exclusivement réservée à l'école. Un local pouvant être mis à disposition des associations a été aménagé dans le préfabriqué (isolation, chauffage,...).

Série noire

Mini explosion au camping de Jouvayrac (les voisins avaient éteint

l'incendie avant l'arrivée des pompiers)

La tempête détruit des toitures à la Croix de fer

Incendie sur un bâtiment ancien à Montcaud.

Statues menhir

Au début de l'été : installation à Jouvayrac d'une copie de la statue

menhir trouvée par M. Bonnefous, (financement Conseil Général), l'o-

riginal se trouve depuis peu près du tombeau du Commandeur.

La copie d'une autre statue vient d'être installée en bordure de la route

du Cayla à St Christophe, face au ravin de la Raffinie où elle avait été

trouvée autour des années 1910.

Le Théron

L'entreprise de réinsertion du château de Montaignut (spécialisée dans la

sauvegarde du patrimoine,

vient de restaurer le site du Théron (lavoir et fontaine), dans le cadre

d'un programme « patrimoine de l'eau », d'importantes subventions

financeront cette opération.

La voirie

Les travaux de voirie réalisés par le Sivom sont terminés, même impar-

faits (on ne peut pas tout faire), ils participent au confort des habitants

de la Commune.

WC Public

Depuis ce printemps les WC public sont en fonction.

Etat civil

Mariage de David Serralla et Zoé Lennon (le Bois du Four), habitants à

l'année au Cayla.

Bienvenus (es) aux nouveaux habitants:

Au Cayla depuis début août M. Jean Pierre Vandervees,

à Cantepertuis depuis ce printemps Mme Olivia Quail,

et presque toute l'année Sharon Colback à la Bourdigue.

Le mot du Maire

L'année 2003 sera une année de renouveau, un investissement très im-

portant va permettre à la Commune de se doter de locaux administratifs

(école mairie) modernes. Sur plus de 500 m², deux cent seront réservés

à 2 logements (tous les combles seront aménagés).

Depuis 1914 la Commune avait profité d'un bâtiment de bonne qualité,

il avait été parfaitement entretenu. La destruction partielle nous oblige

à tourner une page, même si les ailes du bâtiment seront agrandies l'as-

pect extérieur sera peu modifié, l'intérieur sera entièrement restauré.

Après bientôt 2 ans de pratique, confronté à une situation imprévisible

je tiens particulièrement à saluer le comportement responsable et ci-

toyen des habitants de la Commune.

A tous, Bonne Année !

Mairie de Martiniol
12550 MARTINIOL
AVEYRON
FRANCE

Téléphone : 05 65 99 79 65

Télécopie : 05 65 99 79 65

« Le Martiniol »

bulletin d'information du

Conseil municipal

Rédaction: Jean-Marc Bel

et Gilles Souchon

Impression: Mairie de Martiniol

ISSN: en cours

En Bref

L'équipe féminine des 7 Val-

lons évolue sur le stade com-

munal Paul Panis.

Déjà plusieurs victoires à leur

actif, elles sont 5ème au clas-

sement.

Si vous souhaitez voir les

prochaines rencontres :

22 Décembre 2002

Déplacement à St Geniez

d'Oh

12 janvier 2003

Déplacement à Capdenac

2 février 2003

Déplacement à Lioujas

16 février 2003

Villeneuve d'Aveyron vient

à Martiniol

16 Mars 2003

St Affrique vient à Martiniol

23 Mars 2003

Déplacement à Veziens

6 Avril 2003

Campagnac vient à Martiniol

12 Avril 2003

Déplacement à Decazeville

27 Avril 2003

La Croix Barrez vient à

Martiniol

4 Mai 2003

Déplacement à Rignac

11 Mai 2003

St Geniez vient à Martiniol

Résultats, classement et

agenda sur www.mff.fr puis

« site officiel » et « féminines

honneur district ».

nement de l'école.

Les Mairies de St Juéry et Martin ont décidé (dernière réunion du regroupement) de prendre en charge l'entrée à la piscine des élèves de leurs écoles (1 fois par semaine jusqu'à la fin du premier trimestre). La Mairie de St Affrique le fait pour les enfants de la Communauté de Communes.

Électrification

L'EDF raccorde au réseau : Guy Cros et sa famille, Négrals, le Bois du Four et J.C. Vialade à la Devèze

L'église

L'entreprise Massol de Réquista a terminé les travaux d'étranchement sur la toiture de l'église, département et Etat subventionnent cette opération.

Fête et O.G.M

Avant de voter la motion « Fête » (proposée par la confédération de Roquefort) le conseil municipal réuni fin novembre, a pu discuter d'une possible délimitation interdisant les cultures O.G.M sur la Commune. Monsieur Libéro Persici (habitant le village depuis 2 ans) a présenté la problématique OGM d'un point de vue scientifique. Il est apparu durant ce débat que les conseillers étaient nombreux à connaître parfaitement ce problème. Actuellement les délibérations interdisant les O.G.M sur les communes sont rejetés par les préfets (illégalité).

L'A.O.C Roquefort interdit l'alimentation contenant des O.G.M, la Commune recherche une solution afin de se protéger de toute prolifération.

M. Persici a profité de cette soirée pour présenter son projet de boulangerie fermier en Bio. Il a fait part de ses difficultés pour trouver des parcelles de terre, qui lui permettraient de s'installer sur la Commune. Il cherche, en location, 1 ha irrigable et 3 ha cultivables.

Motion Fête : le conseil municipal apporte son soutien à la confédération générale de Roquefort dans toutes les démarches qu'elle a entamées sur ce dossier et demande à l'Etat d'introduire un recours en annulation du règlement 1829/2002 (*attribuant la production Fête à la Grèce seule*) devant la cour européenne, ce recours est indispensable à la survie de l'élevage ovin régional (25% de la production laitière locale est en danger).

Pour info : comme le camentbert, le brie et d'autres fromages et contrairement au roquefort, la Fête n'est pas une A.O.C, la Turquie étant le plus grand producteur mondial.

Internet

Pour les internautes: www.vallons.com

Vous pourrez accéder

- aux numéros du Martinol

- ainsi qu'à l'histoire de la Commanderie de Martin (d'après Elian Molinier Tavernier)

Listes électorales

Lors de la révision annuelle de la liste électorale les demandes d'inscription sur ladite liste seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les citoyens de l'union européenne résidant en France peuvent participer aux élections européennes et aux municipales, ils doivent s'inscrire (jusqu'au 31/12) sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

La Poste

Des contacts ont été pris avec la Poste concernant l'aventur du point Poste à Martin.

Salle polyvalente

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivant pour la location de la salle:

Associations communales : location gratuite

Professionnels du SIVOM : 40 euros

Autres utilisateurs : 80 euros.

Une caution de 122 euros sera demandée à la remise des clés et la vaisselle est strictement réservée aux associations locales.

remboursé par l'assurance.

Une grande partie du mobilier a pu être renouvelée immédiatement, le reste le sera après les travaux (mobilier salle du conseil par ex.). L'assurance a effectué des avances afin de ne pas trop bouleverser le budget de la Commune. Début octobre une réunion de clôture réunissait l'assurance et la Commune avec nos experts respectifs. Il s'agissait de savoir si nous étions d'accord avec l'état de pertes consécutives au sinistre.

Cet état englobe :

- 1° Bâtiment : mesures conservatoires, travaux hors électricité, électricité, démolition - déblais, honoraires architecte - bureau de contrôle.

- 2° Contenu : mesures conservatoires, mobilier mairie, mobilier cantine, effet tiers

- 3° bris de machine (franchise).

- 4° Relogement (préfabrique, salle polyvalente)

- 5° reconstruction archives

- 6° repas personnel et papiers

- 7° remplacement mobilier

- 8° honoraires d'experts

Il a été décidé d'attendre l'ouverture des devis des entreprises avant de se prononcer définitivement sur ces propositions.

Commission d'appel d'offre

Avant de choisir les entreprises pour les travaux de reconstruction, il fallait nommer une commission d'appel d'offre afin de se conformer aux dispositions légales.

En plus de quatre membres du Conseil Municipal, le percepteur et un délégué du conseil de la concurrence siègeront à cette commission. Après délibération, le Conseil Municipal a désigné :

président: M. Boyer

titulaires: MM. Cros, Souchon, Viala

suppléants: MM. Bec, Boularan, Roques et Singla.

Le suivi des travaux sera assuré par le Conseil Municipal et plus particulièrement par MM. Boyer, Souchon et Viala.

La Caminada

L'entreprise Blanc a terminé la réalisation d'une terrasse (elle était devenu indispensable au fonctionnement de l'auberge). Le Parc Naturel Régional des Grands Causses aide au financement.

Le Cayla

Les travaux de réfection du barrage sont terminés, à la satisfaction générale. (coût de l'opération

2333,00 €, dont env. 20% pour la Commune).

Communauté de communes

Voyage d'étude pour la création de la communauté de communes : les maires, certains adjoints, des responsables du SI 7 Vallons sont partis une journée visiter la Communauté des Communes du Saronais (17 communes dans l'Arriège).

Depuis cet automne les délégués du SIVOM se retrouvent toutes les semaines pour élaborer les statuts de la future communauté de communes. Le périmètre proposé au préfet correspond aux communes du SIVOM, s'il est accepté il devra être approuvé par chaque conseil municipal, il en sera de même pour les statuts.

Contrat emploi solidarité

Le Contrat emploi solidarité de Jean François Lecourt a été renouvelé pour un an.

L'école

Le Conseil Municipal a attribué 610 euros à l'école de Martin pour les fournitures scolaires 2002/2003. Une aide supplémentaire pourra être accordée si elle s'avère indispensable au fonction-